

La CGSS toujours aux côtés de ses cotisants

La Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe et de Saint Martin reviendra sur sa politique en matière de moratoires et d'accompagnement de ses cotisants ce vendredi 9 juin 2023, lors d'un nouveau point presse. Elle évoquera aussi les actions de proximité en cours et à venir sur Marie-Galante et Saint-Martin.

Les courriers de relance à l'attention des 3 616 cotisants du Régime Général en difficultés pour respecter les moratoires mis en place, sont partis.

Par le biais de ce courrier, nous vous rappelons que la CGSS invite les cotisants concernés à la contacter, si ça n'est pas déjà fait, via l'un des canaux suivants :

urgencesentreprisescgss.guadeloupe@urssaf.fr (à privilégier pour les situations complexes et urgentes)

www.urssaf.fr ou le 39 57 (pour les employeurs ou professions libérales)

www.secu-independants.fr ou le 36 98 (pour les travailleurs indépendants artisans / commerçants)

www.autoentrepreneur.urssaf.fr (pour les autoentrepreneurs)

La CGSS définira alors, en concertation avec l'entreprise concernée, les conditions les plus favorables au suivi et au paiement des échéances fixées dans le cadre d'un nouveau moratoire, afin de l'accompagner au mieux. Eventuellement, si l'entreprise le souhaite un rendez-vous pourra être fixé.

Par ailleurs, pour les travailleurs indépendants, un dispositif d'accompagnement existe au titre de l'action sociale, à travers deux prestations pouvant leur être versées : l'Aide aux Cotisants En Difficulté (ACED) et l'Aide Financière Exceptionnelle (AFE). La CGSS reste disponible pour leur apporter davantage d'informations et leur permettre de bénéficier de ces aides financières.

En parallèle, dans le cadre de cette politique d'accompagnement, l'organisme mène des actions de proximité en « allant vers » ses publics employeurs, travailleurs indépendants et exploitants agricoles sur Marie-Galante (les 8 et 9 juin) et sur Saint-Martin (les 22 et 23 juin), sur lesquelles le directeur reviendra.

**La CGSS
Guadeloupe,
bouclier de
SOLIDARITÉ régional**

Au service des Guadeloupéens depuis 75 ans, la CGSS est un organisme de droit privé. Elle mène sa mission de service public sur deux fronts : le régime général (salariés et travailleurs indépendants) et le régime agricole (exploitants agricoles et leurs ayants droit). Son périmètre d'intervention englobe les domaines suivants : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, les Risques Professionnels, la protection sociale agricole, le recouvrement. Elle assure, pour les travailleurs et leur famille, un rôle capital de rempart face aux risques sociaux.

Dotée de l'expertise de près d'un millier d'agents, la CGSS fait de la qualité de service son cheval de bataille. L'offre de services en ligne participe à l'optimisation de l'accompagnement de ses publics : assurés, entreprises, institutionnels, professionnels de santé, retraités. Un processus d'adaptation en continu au service de la population. Elle demeure un acteur stratégique et territorial majeur, qui accompagne l'assuré tout au long de sa vie.